



RAPPORT ANNUEL 2023

Le 15 avril 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot de la présidente.....	3
2.1 Le conseil de quartier.....	4
2.2 Les membres du conseil d'administration	4
2.3 Le territoire du quartier.....	5
3. Demandes d'opinion et consultations publiques	7
4. Plan d'action et résultats	7
4.1 Activités du conseil en 2023.....	7
4.2 Résultats 2023.....	7
4.2.1 Implication du Conseil dans le milieu	7
4.2.2 Dépôt de mémoire.....	7
4.2.3 Réalisations	7
4.2.4 Préoccupations du Conseil du Quartier en 2023	8
4.2.5 Résolutions transmises à la ville	9
4.3 Préoccupations du conseil de quartier et Plan d'action pour 2024	12
4.4 Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier.....	14
5. Bilan et états financiers	15
5.1. Bilan et états financiers au 31 décembre 2023	15

1. Mot de la présidente

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge vous présentent le bilan des activités pour l'année 2023.

L'année 2023 a été une année de continuation pour le conseil. Il y eu quelques changements d'administrateurs, quelques nouveaux dossiers, mais en générale, l'année a été une poursuite de 2022.

L'un des dossiers qui a retenu le plus l'attention en 2023 fut l'arrêt des travaux en lien avec le projet de tramway. Le quartier étant très touché par les travaux préparatoires ainsi que les aménagements prévus à terme, le conseil a souhaité obtenir le plus de réponses et de suivis possibles en lien avec les préoccupations des citoyens. Le statut du projet, qui sera déterminé en juin 2024, laissera assurément encore beaucoup de questions et suivis pour le conseil et les citoyens.

En dehors de cet enjeu, le conseil a souhaité, au cours de l'année 2023, faire avancer différents dossiers en lien avec la qualité de vie dans le quartier. Pensons à la Vision Chaudière, l'utilisation de l'ancien terrain d'Anacolor, la desserte du quartier par le RTC ou encore différents dossiers de sécurité routière pour ne nommer que ceux-ci. D'ailleurs, je veux remercier tous les citoyens qui portent à notre attention divers enjeux qui touchent le quartier. Je souhaite également souligner la formation et l'implication de plusieurs groupes citoyens qui prennent en charge des dossiers importants pour le quartier et qui utilisent plusieurs canaux pour obtenir informations et mobilisations.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur implication. Les membres sont des bénévoles engagés et disponibles qui offrent leurs connaissances et leurs compétences pour l'épanouissement et le développement du quartier. Un remerciement particulier à Mme Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, pour son écoute, sa grande aide et sa précieuse collaboration.

La présence et la participation des élus municipaux aux assemblées du conseil de quartier sont des aspects essentiels pour l'avancement des dossiers, le partage de l'information ainsi que l'écoute des citoyens. Je tiens donc à remercier Mme Anne Corriveau et M. Louis Martin pour leur participation, ainsi que pour leur ouverture envers les interventions et questionnements du conseil et des citoyens.

Le conseil de quartier est une instance privilégiée pour les citoyens afin de vous faire entendre par les instances municipales. Par votre participation aux assemblées, ainsi que lors des consultations publiques, vous participez aux débats et travaillez à faire de notre quartier un milieu accueillant et rempli d'un fort sentiment de communauté.

Marianne Fleury
Présidente du Conseil de quartier du Cap-Rouge

2. Présentation du conseil de quartier

2.1 Le conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il est un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Il constitue un des moyens prévus dans le Règlement sur la politique de consultation publique adopté par la Ville de Québec, tel que modifié le 5 mars 2012 par le Règlement modifiant le *Règlement sur la politique de consultation publique*, R.V.Q. 1881, afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier tels que la circulation, les loisirs ou l'environnement et même participer activement aux activités communautaires. Il peut également influencer certaines décisions ayant un impact direct sur le milieu de vie.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge a été constitué officiellement le 5 novembre 2004 à la demande de la population. Sont membres de ce conseil toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.

2.2 Les membres du conseil d'administration

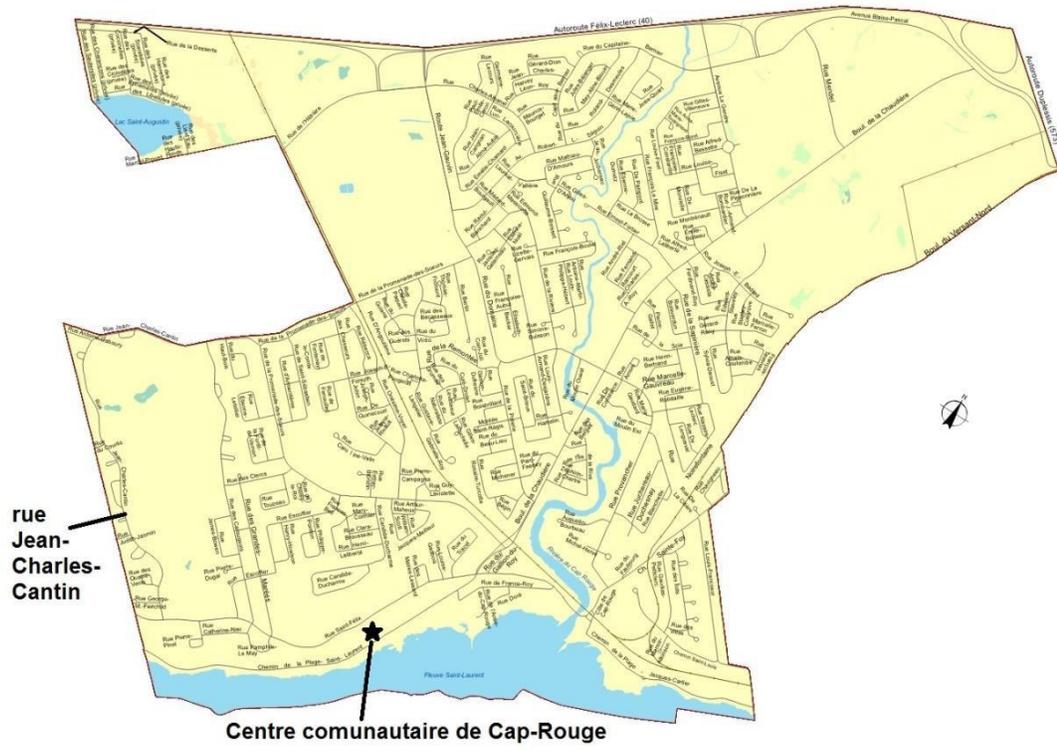
En vertu du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier de la Ville de Québec, R.R.V.Q. chapitre F-1, les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat d'une durée d'un ou de deux ans : quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut nommer par résolution trois (3) autres personnes pour être administrateurs cooptés portant ainsi le nombre d'administrateurs possible à onze (11) membres. Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Composition du conseil d'administration en 2023	
Mme Marianne Fleury	Présidente
M ^{me} Marie-Ève Lacroix	Vice-président
M ^{me} Ariane Ste-Marie	Secrétaire
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Catherine Arrouart	Administratrice
M. Philippe Moussette	Administrateur
M. Jean-Pierre Fillion	Administrateur
M. Denis Jean	Administrateur
M. Louis Martin	Conseiller municipal du district de Cap-Rouge-Laurentien
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale du district de la Pointe-de-Sainte-Foy

2.3 Le territoire du quartier

Les limites des territoires des conseils de quartier ont été adoptées par le conseil municipal en novembre 2003, après la consultation de la population et des conseils d'arrondissement. Les limites du quartier du Cap-Rouge ont été révisées en janvier 2006 à la suite de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le territoire du conseil de quartier du Cap-Rouge regroupe une population d'environ 17 000 personnes. Il est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par le boulevard du Versant-Nord, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les limites de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (rue Jean-Charles-Cantin et la voie ferrée). Les limites du conseil de quartier sont illustrées par la carte ci-dessous.



3. Demandes d'opinion et consultations publiques

En 2023, les membres du conseil de quartier ont eu à participer à une demande d'opinion relativement à des modifications au règlement de zonage de l'arrondissement, soit :

- Demande d'opinion et consultation publique : Nouvelle phase du projet de développement du Domaine Legendre – boulevard Chaudière- zone 37207Ha- R.C.A.3V.Q. 328.

Ils ont également participé à différentes activités et séances d'informations organisées par la Ville de Québec. Ils ont également fait part de leurs préoccupations, par voie de résolution, à la Ville et à ses organismes partenaires (voir section 4.3.4).

Un à deux membres du conseil de quartier du Cap-Rouge ont également pris part aux rencontres de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de Québec tout au long de l'année 2023.

4. Plan d'action et résultats

4.1 Activités du conseil en 2023

Le conseil de quartier, CQ, a tenu au cours de l'année 10 assemblées publiques régulières, en plus de son assemblée générale annuelle le 17 avril 2023.

4.2 Résultats 2023

4.2.1 Implication du Conseil dans le milieu

4.2.1.1 Certains membres du conseil se sont impliqués tout au long du marché public de Cap-Rouge (MPCR) à l'été 2023, pour le montage et le démontage des chapiteaux. Notons que plusieurs autres bénévoles ont été présents tout au long de l'été.

4.2.2 Dépôt de mémoire

Aucun mémoire n'a été réalisé par le conseil de quartier du Cap-Rouge en 2023.

4.2.3 Réalisations

4.2.3.1 Trois personnes ou groupes signataires du Livre d'or ont été désignés lors de l'assemblée générale annuelle d'avril. Un présent, pour souligner cette nomination, a été remis lors de la signature.

4.2.3.2 Invitation annuelle pour la présentation de candidatures à l'assemblée générale selon les règles régissant les conseils de quartier.

4.2.3.3 La page Facebook du conseil a été mise à jour tout au long de l'année.

4.2.3.4 Un projet en collaboration avec la Ville de Québec et le Club Lions de Cap-Rouge/St-Augustin a été poursuivi, dont l'objectif est d'améliorer les aménagements du Parc des Écores.

4.2.4 Préoccupations du Conseil du Quartier en 2023

Les principales préoccupations du Conseil de quartier du Cap-Rouge en 2023 ont été :

- Préoccupations de sécurité et de limitation de vitesse : En plus des problématiques évoquées en 2020 et 2021 concernant l'avenue Jean-Gauvin, le CQ a plusieurs préoccupations liées à la sécurité routière dans le quartier, notamment dans le Vieux-Cap-Rouge et l'avenue Lucien-Francoeur. Les limites de vitesse ne sont pas respectées par les automobilistes.
- Mise à niveau et développement des infrastructures de mobilité active
- Préoccupations en lien avec le réseau de transport (RTC): Préoccupation continue à l'égard des services de transport en commun.
- Préoccupations de la suite des travaux sur la plage Jacques Cartier.
- Préoccupations sur l'avenir du site de l'ancienne usine Anacolor.
- Préoccupations quant aux promesses de compensation liées au projet de tramway
- Préoccupations quant à l'arrêt des travaux du projet de tramway
- Préoccupations quant à la Vision d'aménagement du pôle Chaudière

À cet égard, le Conseil de quartier du Cap-Rouge a transmis à la Ville plusieurs résolutions étant résumées à la section suivante.

4.2.5 Résolutions transmises à la ville

Date de la résolution	Numéro	Sujet	Détails	Suivi/ réponse
17 janvier 2023	CQCR-23-CA-03	Offre de transport en commun par le RTC à Cap-Rouge	Le CQ du Cap-Rouge demande à la Ville de réviser et d'améliorer l'offre de transport en commun offert aux résidents de Cap-Rouge Le CQ sollicite une rencontre avec le département de planification des services du RTC	Réponse de la Ville de Québec : « Le RTC dit évaluer et adapter constamment son offre de service. Les ressources sont toutefois limitées et les demandes multiples. Le RTC promet qu'« avec l'implantation prochaine du tramway, un exercice de refonte de l'ensemble du réseau sera conduit dans un proche futur ». Des plateformes d'échange par secteur avec la population seront prévues. »
17 janvier 2023	CQCR-23-CA-05	Visite de la nouvelle caserne 10 contre l'incendie	Le CQ du Cap-Rouge suggère à la ville de Québec d'organiser une activité de type porte ouverte lors de la reprise des activités de protection contre l'incendie à la caserne 10.	L'inauguration a eu lieu le 28 avril 2023. Le Conseil de quartier y a été invité. Il y a eu porte ouverte le samedi 10 juin 2023
20 février 2023	CQCR-23-CA-09	Modification des règlements concernant le fonctionnement des conseils de quartier	Envoi d'un document présentant l'opinion du Cap-Rouge au sujet de la révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier	Les modifications au Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (projet de Règlement R.V.Q. 3233) ont été adoptées par le conseil municipal le 20 février 2024.
27 mars 2023	CQCR-23-CA-13	Barrage du Moulin	Les membres du conseil de quartier du Cap-Rouge demandent à la Ville de Québec de suspendre le projet de démolition du barrage jusqu'à ce qu'elle puisse expliquer pourquoi elle a abandonné le projet de rénovation qui était prévu depuis plusieurs années, qu'elle puisse justifier, en regard de tous les éléments ci-dessus, la démolition de l'ouvrage, et qu'elle puisse garantir aux citoyens de Cap-Rouge que la démolition du barrage n'aura aucun impact sur les rives et sur la santé de la rivière.	Réponse de la Ville de Québec : « En réponse à la résolution du 27 mars 2023, le service d'ingénierie de la Ville informe le CQCR que les travaux de démolition sont reportés d'un an pour réaliser un projet commun avec le service de la planification de l'aménagement et de l'environnement (SPAÉ) incluant la dynamisation du milieu hydrique ou humide et la démolition du barrage du Moulin, et ce, dans le cadre du volet 2 du programme « Création de milieux dont la dynamique écologique sera typique des milieux humides ou hydriques » du Ministère de l'Environnement (MELCCPF). Le CQCR demandera un suivi comportant davantage de détails sur la nature exacte de ce projet. Par ailleurs, à titre d'information, le MELCCFP est d'avis qu'à la suite des travaux, il pourrait y avoir un ajustement normal, mais temporaire, qui pourrait laisser l'impression que les berges s'érodent, alors que le cours d'eau vise à atteindre un équilibre et à revenir à son état naturel. »

27 mars 2023	CQCR-23-CA-15	Parc Robert-L.-Séguin	Le CQ demande à la Ville d'assurer la mise en valeur du parc et un meilleur entretien.	Aucune réponse reçue.
15 mai 2023	CQCR-23-CA-26	Problématiques et enjeux propres au Vieux-Cap-Rouge	Le Conseil de quartier du Cap-Rouge demande à la ville de Québec de réaliser une rencontre de travail pour discuter des enjeux du Vieux Cap-Rouge concernant la sécurité routière, la circulation, l'aménagement urbain, la mobilité active et la mise en valeur du secteur.	Réponse de la Ville : « Dans le cadre de la Vision de la mobilité active (VMA), le service de planification stratégique du territoire prévoit de rencontrer les conseils de Quartier à l'automne 2023. À la suite de cette rencontre, un atelier de travail pourra être organisé plus spécifiquement au sujet du vieux Cap-Rouge, tel que demandé par le CQCR dans sa résolution du 15 mai dernier. Il faudra veiller à inclure les responsables des corridors scolaires. » À ce jour, la rencontre souhaitée n'a toujours pas eu lieu.
16 octobre 2023	CQCR-23-CA-42	Piscine publique à Cap-Rouge	En lien avec une pétition signée par plus de mille citoyens en 2019, le CQ du Cap-Rouge demande à la ville de Québec une mise à jour des modifications au dossier et l'assurance que le projet de piscine publique à Cap-Rouge demeure une priorité.	Réponse de la Ville de Québec : « Il est toujours prévu, dans le plan directeur aquatique de la Ville de Québec, de construire une nouvelle piscine de type "destination" à Cap-Rouge. Toutefois, ce projet est inscrit au groupe six (6) des priorités de la Ville. Sur une échelle de 1 à 6, le groupe 1 rassemble les interventions en cours de réalisation ou prioritaires en raison de leur désuétude, tandis que le groupe 6 fait référence aux interventions pouvant se réaliser dans un horizon de temps à plus long terme et dont des contraintes particulières, par exemple la disponibilité de terrains, peuvent avoir une influence directe sur l'échéancier. Pour ce projet, aucun site n'est encore identifié. »
16 octobre 2023	CQCR-23-CA-43	Vision d'aménagement pour le secteur Chaudière	Le conseil de Quartier du Cap-Rouge demande à la Ville de Québec de l'informer de l'état d'avancement du dossier de la Vision d'aménagement pour le secteur Chaudière et de l'informer de l'état d'avancement des mesures de mitigation pour contrer la perte de boisés et de milieux humides dans le secteur Chaudière..	Réponse de la Ville : « La Vision d'aménagement pour le secteur Chaudière fait actuellement l'objet de certaines révisions en vue de son adoption par le conseil de ville, adoption qui est prévue le plus rapidement possible. Par la suite, un programme particulier d'urbanisme sera élaboré afin de mettre en œuvre la Vision. Dans le cadre de cet exercice, la Ville de Québec s'est engagée à compenser les 11 ha de boisés qui seront coupés pour faire place au centre d'exploitation et d'entretien du tramway. Rappelons qu'en mai 2022, la Ville de Québec s'est notamment engagée à conserver deux lots lui appartenant et totalisant 4,5 ha dans le secteur Chaudière. Depuis cette annonce, les analyses ainsi que les discussions avec des propriétaires privés du secteur se poursuivent afin d'identifier les 6,5 ha manquants et pouvant représenter la meilleure opportunité de

				compensation »
18 décembre 2023	CQCR-22-CA-103	Problématique de sécurité sur la rue Louis-Francoeur	Le Conseil de quartier du Cap-Rouge demande à la Ville de Québec de prendre toutes les mesures nécessaires visant à assurer un meilleur respect des règles de sécurité routière sur la rue Louis-Francoeur.	Réponse de la Ville : « Le réaménagement de l'intersection Louis-Francoeur / Saint-Louis sera réalisé cet été. De plus, un projet pilote de mitigation de la vitesse sera effectué sur la rue Louis-Francoeur pour cette même période. En parallèle, nous analysons différents scénarios qui pourraient être envisagés afin de réduire les vitesses pratiquées de façon plus pérenne tout en ne sécurisant le passage pour personne. Bien entendu les citoyens seront consultés sur ces différents scénarios le moment venu. »
22 décembre 2022	CQCR-23-CA-52	Circulation rue Saint-Sébastien	En lien avec les doléances de certains citoyens de la rue Saint-Sébastien exprimées lors de la séance du conseil de quartier du Cap-Rouge, le conseil demande à la Ville de Québec de prendre toutes les mesures nécessaires visant à interdire la circulation de transit sur la rue Saint-Sébastien et à y assurer un meilleur respect des règles de sécurité routière.	Réponses de la Ville : « Deux relevés, un de comptage et un de vitesse, seront effectués en période scolaire après la fonte des neiges.
22 décembre 2023	CQCR-23-CA-53	Prolongation du programme de mobilisation à la sécurité routière	Plusieurs commentaires sont exprimés en lien avec le programme de mobilisation à la sécurité routière. Il est notamment demandé à la Ville de Québec d'augmenter le montant de la subvention et d'en élargir la portée.	Réponse de la Ville : « Le programme de mobilisation est une action de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024. Les modalités du programme demeureront inchangées pour l'année 2024. La proposition du conseil de quartier sera toutefois prise en considération lors de l'élaboration de la Stratégie de sécurité routière 2025-2029. La pertinence et les modalités du programme seront questionnées et bonifiées au besoin dans le cadre de cet exercice. Le cas échéant, les nouvelles modalités entreraient en vigueur en 2025 (dépôt des demandes en novembre 2024). Il est cependant peu probable que le conseil de quartier soit autorisé à élaborer et mettre en oeuvre des plans d'aménagement de la rue en raison des enjeux légaux (plans signés et scellés par un ingénieur) et de responsabilité civile. »

4.3 Préoccupations du conseil de quartier et Plan d'action pour 2024

Pour 2024, le conseil souhaite continuer à travailler sur les dossiers ci-dessous :

Aménagement du territoire

- Nouveaux développements commerciaux/résidentiels (Vision Chaudière).
- Redéveloppement du mail Cap-Rouge
- Projet résidentiel possible au golf de Cap-Rouge
- Avenir du centre communautaire et suivi du projet de la piscine publique
- Suivi des projets de parcours scolaires dans le quartier
- Participation et recommandations à l'égard de l'aménagement des terrains Anacolor, du garage municipal et de la fonduse à neige
- Poursuite de l'aménagement et de l'amélioration du parc Chaudière selon les objectifs prévus de la ville de Québec et les attentes des citoyennes et citoyens
- Aménagement et entretien des différents parcs et sentiers pédestres du quartier

Mobilité durable et sécurité routière

- Suivi du dossier du Réseau de transport structurant (tramway, accessibilité des stations, centre d'exploitation et d'entretien)
- Accessibilité et attractivité des services de transport collectif dans le quartier
- Suivi des travaux pour sécuriser les alentours des écoles primaires du quartier
- Rappel à la ville de Québec de sensibiliser ou de pénaliser les automobilistes qui ne respectent pas la limite de vitesse, particulièrement dans les zones scolaires
- Suivi et demandes quant à la sécurisation des axes et intersections routiers jugés problématiques et dangereux
- Suivi quant à la Vision de la mobilité active et améliorations des infrastructures de mobilité active dans le quartier, notamment sur les rues Jean-Gauvin, du Domaine, Provancher et la Côte-de-Cap-Rouge

Environnement

- Sensibilisation de la population au bien-être de la nature
- Suivi quant aux travaux de la Ville visant à réduire l'utilisation des herbicides et insecticides
- Participation à l'étude de l'éradication des herbes nuisibles initiée par la ville de Québec
- Suivi quant aux travaux de la Ville relativement au Barrage du Moulin
- Suivi quant aux travaux de la Ville relativement à la coupe d'arbres et de boisés en lien avec le projet du réseau structurant de transport en commun

Implication dans le milieu

- Continuité de la tradition du Livre d'or
- Implications lors d'événements du quartier, notamment le marché public et la fête d'Halloween
- Implication à la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec

4.4 Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier

Chaque année, les membres du conseil d'administration invitent les citoyens à déposer les candidatures de personnes qui se sont démarquées dans leur domaine et/ou activités comme citoyens du quartier ou par leur implication dans notre milieu. Ce peut être grâce à leur originalité, à leur performance, à leur dévouement à une cause ou à leur réalisation aux niveaux local, provincial, national ou même international.

Depuis 2016, le conseil de quartier a révisé son processus annuel de la signature du Livre d'or. En effet, ces nouvelles modalités lui permettent de décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou organismes du quartier pour souligner leur travail remarquable auprès de la communauté carougeoise et de ce fait, permettre à ceux-ci d'être en lice avec d'autres personnes s'impliquant dans le quartier pour la signature du Livre d'or, événement tenu à l'assemblée générale annuelle.

Nous remercions notre population pour les propositions reçues qui nous permettent de retenir un maximum de deux (2) ou trois (3) candidatures pour la signature du Livre d'or. Nous honorons ces personnes ou organismes lors de l'assemblée générale annuelle et un cadeau leur est remis.

Signature du Livre d'or en 2023	
La Maison Léon-Provancher	Catégorie « Groupe »
Le club d'astronomie Véga de Cap-Rouge	Catégorie « Groupe »
Le mouvement d'animation artistique de Cap-Rouge	Catégorie « Groupe »

5. Bilan et états financiers

5.1. Bilan et états financiers au 31 décembre 2023

En 2023, le conseil de quartier du Cap-Rouge a reçu une subvention de 2 200 \$ de la Ville de Québec pour ses frais de fonctionnement. Il a aussi reçu une subvention de 3 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation de la Stratégie de la sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec. Une ristourne de 0,63 \$ a été versée par la Caisse populaire de Cap-Rouge-Saint-Augustin.

Nous avons une somme de 340,65 \$ restante à la fin de l'année 2022. Le conseil a donc fonctionné pour l'année 2022 avec un budget de 5 541,28 \$.

Les dépenses de l'année 2023 ont été de l'ordre de 4935,12 \$ pour rembourser notamment, les honoraires professionnels d'une secrétaire de soutien, les frais d'administration bancaire, les frais d'enregistrement auprès du Registraire des entreprises, les dépenses des membres du conseil d'administration, les frais relatifs à la cérémonie de signature du Livre d'or et les dépenses relatives à l'achat de silhouettes acquises dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation de la Stratégie de la sécurité routière.

Le montant des dépenses inclut deux chèques totalisant 213,96 \$ qui n'étaient pas encaissés au 31 décembre.

Une somme de 606,16 \$ n'a pas été utilisée en 2023 et est donc reportée en 2024.

Les livres sont ouverts pour consultation si nécessaire.

ÉTATS FINANCIERS, au 31 décembre 2022

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023 \$	2022 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	820 \$	341 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	214 \$	0 \$
Actif net		
Non affecté	606 \$	341 \$

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Produits		
Subvention(s) – Ville de Québec	5 200 \$	2 600 \$
Charges		
Fonctionnement	1 937 \$	2 528 \$
Projets	2 998 \$	0 \$
Excédent des produits par rapport aux charges		
Actif net non affecté au début de l'exercice	341 \$	269 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	606 \$	341 \$

AU NOM DU CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE :

Marianne Fleury, présidente

Michel Lagacé, trésorier

Ariane Ste-Marie, secrétaire